



La légalisation des drogues : une fausse bonne idée

**La légalisation
du marché des drogues
est revendiquée par certains,
mais il est à craindre
que ses conséquences
soient très éloignées
de ce que souhaitent
aujourd'hui les acteurs
de la santé publique...**

Étienne Apaire

Ancien président de la Mission
interministérielle de lutte contre la drogue et
la toxicomanie (Mildt)

L'augmentation du commerce et de l'usage de drogues dans le monde amène de nombreuses personnes à proposer, soit de légaliser l'usage et le commerce du seul cannabis soit d'étendre cette légalisation à l'ensemble des stupéfiants. Ces anti-prohibitionnistes estimeraient que la prohibition de l'usage ne serait pas de nature à entraver l'augmentation des consommations, voire qu'elle inciterait même à celles-ci, et qu'elle empêcherait par ailleurs de mettre en place une « vraie » politique de prévention tout en rendant la prise en charge des usagers plus difficile. Enfin, ils considéreraient que l'interdiction qui pèse sur la production et le commerce auraient pour conséquence, d'enrichir et de renforcer les organisations criminelles sans pour autant diminuer l'offre de stupéfiants. Sur tous les points, cette argumentation pose question. Pourtant la formulation d'un interdit (dont la transgression est punie d'une sanction effective) a longtemps été considérée comme étant le moyen le plus adapté et le moins coûteux de protéger la collectivité et ses membres des comportements dangereux de certains. Ainsi même si d'autres outils de prévention se sont développés à ses côtés, notamment l'éducation au sein des familles et à l'école, rares sont les pays qui ont renoncé au final à prohiber pénalement les comportements les plus nocifs sauf à considérer que cette nocivité n'était plus démontrée ou que l'interdit n'était plus efficace. C'est même en raison de l'échec absolu de la non-réglementation de l'usage et du commerce des drogues, qu'en 1910, les nations civilisées ont décidé à Shanghai de mettre en place une convention prohibant le

commerce de l'opium. S'il est incontestable que le commerce et la consommation de drogues illicites progressent dans le monde, on remarquera à cet égard que c'est surtout dans les pays où les gouvernements ne sont pas en capacité de faire respecter l'interdit (notamment dans les pays producteurs ou de transit) que l'usage progresse le plus. En revanche et contrairement à ce qui se dit habituellement, on notera que ce sont les pays les plus « régulateurs » qui ont vu baisser leur niveau de consommation à l'instar de ce qui a été observé en France de 2002 à 2011 pour la plupart des produits, mais également aux États-Unis. On rappellera enfin qu'il suffit de comparer le nombre d'usagers de produits psychotropes interdits avec celui des consommateurs de substances légales pour se rendre compte de l'intérêt de la prohibition de l'usage et du commerce. Ainsi, si 700 000 personnes reconnaissent un usage quotidien de cannabis en 2014, près de 4,6 millions d'individus reconnaissent un usage quotidien d'alcool et 13,3 millions un usage quotidien de tabac¹. Bien évidemment, ce différentiel est encore plus marqué si l'on étend la comparaison à d'autres drogues illicites comme la cocaïne, l'héroïne ou les drogues de synthèse. On voit bien dans ces seuls chiffres que la différence de consommation entre produit interdit et peu disponible et produit réglementé et très disponible est très importante. Néanmoins tous ces constats sont rejetés par les tenants de la légalisation qui considèrent que le seul objectif atteignable est l'organisation de la

1. Drogues Chiffre clés OFDT juin 2015.

consommation et du commerce afin d'éviter les conséquences sanitaires, sociales, économiques induites par la prohibition.

Vous avez aimé les dérives du marché du tabac, vous adorerez encore plus celles du marché des drogues !

La légalisation de l'usage des drogues en fait ou en droit, la mise en place de lieux de distribution de cannabis thérapeutique, ou l'ouverture de centres de consommation supervisée constituent la première étape de cette structuration du marché de la drogue. La mise en place de centres de distribution médicalisée ou supervisée par des professionnels sera la suivante. La légalisation totale de l'usage et de la distribution de tous les stupéfiants sera la conséquence ultime de cette nouvelle stratégie qui, sous couvert d'une intention thérapeutique, vise à étendre le plus possible le nombre d'espaces « légaux » de consommation. Or, si on ne cherche plus à réduire la demande de produits stupéfiants, sauf à vouloir renforcer encore les organisations criminelles qui détiennent aujourd'hui le monopole de la production et de la distribution, la question de la légalisation de l'offre se pose effectivement pour encadrer un marché en pleine expansion. Il s'agit de ne pas se méprendre sur les conséquences possibles de cette nouvelle organisation du marché des drogues. En fait le débat est simple : là où la loi pénale cherche à désorganiser le marché des drogues en luttant tant contre l'offre que la demande, les légalisateurs veulent au contraire l'organiser. Mais à quelle fin ? La légalisation du commerce de stupéfiants limitera-t-elle le nombre d'utilisateurs ? Nous manquons encore de recul pour apprécier les chiffres disponibles dans les États qui ont légalisé la consommation de cannabis. D'autant que, si on en croit les médias, la consommation de cannabis n'augmenterait pas, contrairement au chiffre d'affaires des revendeurs ! En tout état de cause, sans être un grand économiste, on peut imaginer en effet que la commercialisation plus ou moins agressive, à bas prix de produits psychotropes légaux mais très addictifs est susceptible d'entraîner une augmentation importante et de la consommation et des problèmes sanitaires et sociaux qui en découleront. C'est pourquoi les légalisateurs insistent sur le fait que l'État doit se garder la possibilité de fixer un « juste prix » susceptible de maintenir la consommation de stupéfiants à un niveau acceptable, voire de réduire celle-ci comme il le fait en matière de tabac. En effet, un prix

trop important entraînerait *ipso facto* une explosion de la contrebande, aussi rentable pour les organisations criminelles que le trafic. Le seul moyen de les combattre serait alors d'augmenter les moyens des forces de police pour démanteler les réseaux de contrebande et donc de renouer avec une approche répressive de la question. Un prix trop faible risquerait d'entraîner en revanche une augmentation du nombre de consommateurs. En tout état de cause, cette organisation suppose que l'État puisse garder la main sur l'organisation de ce commerce. Ainsi certains réclament, en rappelant l'époque coloniale, la création d'une régie d'État qui disposerait seule de la capacité d'acheter et de distribuer des drogues. La question qui se pose alors serait de savoir si un État peut vendre des produits dangereux pour la santé à ses concitoyens ou susceptibles de plonger ceux-ci dans la dépendance et/ou la torpeur ? Sans aller jusque-là, on peut se demander si l'hypothèse d'un monopole d'État dans ce domaine est réaliste dans une Europe, voire un monde, sans frontières où la liberté du commerce est reine. En réalité, ce modèle, face à la concurrence internationale et à la pression des marchés, a été abandonné depuis longtemps en matière de tabac et d'alcool et paraît difficilement adaptable au monde d'aujourd'hui. Mais d'autres modèles d'organisation pourraient voir le jour. Ainsi, il pourrait être plus simple d'autoriser la production et de simplement contrôler la vente à travers un réseau de revendeurs spécialisés agréés à vocation thérapeutique comme les pharmacies où à vocation commerciale et fiscale comme les buroliers. Mais dans ce cas, il est vraisemblable qu'on assistera rapidement à la prise en main du marché par les acteurs économiques traditionnels de la production et de la distribution de produits proches comme l'industrie du tabac ou l'industrie pharmaceutique qui ne pourront qu'être sensibles au puissant attachement que leurs produits suscitent chez leurs clients. D'autant que les prix chuteront notamment parce que les coûts de production seront faibles et qu'il sera facile de mettre en place des dispositifs marketing plus ou moins subtils visant à convaincre le consommateur de consommer telles « cigarettes enrichies au cannabis » ou tels « euphorisants temporaires » permettant de supporter la difficulté des temps. Il est à craindre alors que l'État ne puisse plus alors ni fixer les prix à sa guise ni empêcher la promotion des produits vendus, ne serait-ce que pour sauvegarder cette nouvelle économie naissante et permettre de vaincre la concu-

rence des organisations criminelles. Car il y aura bien une guerre des prix entre les trafiquants, qui disposent de stocks conséquents et d'une grande expérience sur ces marchés, et les grandes sociétés du secteur. Mais ces derniers la gagneront avec l'aide de l'État. Rachetant l'intégralité de la production de produits stupéfiants, développant de nouvelles drogues de synthèse, ces nouveaux géants distribueront leurs produits, à leurs conditions et en faisant mieux que le crime organisé. Le prix faible des drogues vendues entraînera une explosion du nombre de consommateurs, des problèmes sanitaires et sociaux et... des recettes fiscales. Il n'est en effet pas dit que l'État puisse, au nom de la santé publique, contraindre très longtemps ces sociétés à ne pas étendre leur activité. Qui peut croire par ailleurs que l'État aura à cœur de réduire un « business » si rentable pour ses finances ? Vous avez aimé les dérives du marché du tabac, vous adorerez encore plus celles du marché des drogues ! Au final, il est à craindre que la légalisation ne permette en rien de faire baisser le nombre de consommateurs mais le fasse au contraire progresser dans des proportions importantes.

La légalisation d'un produit entraînera le report de l'activité vers la contrebande de ce produit ou vers le trafic d'une autre drogue

Un autre argument des légalisateurs est de dire que la légalisation fera baisser la délinquance, permettant ainsi à la police de se consacrer à la lutte contre d'autres formes de criminalités, ce qui permettrait du même coup de transférer les crédits destinés à la répression à la prévention des usages. S'agissant de la baisse de la délinquance, elle sera mécanique dans la mesure où ce qui était interdit hier sera désormais autorisé. Mais cela sera-t-il suffisant pour rendre les trafiquants plus vertueux ? On peut en douter notamment si on ne légalise qu'un produit stupéfiant. On se rappellera à cet égard que les trafiquants n'ont pas d'attachement pour un produit ou un autre. Leur seule addiction est à l'argent ! Dès lors la légalisation d'un produit entraînera le report de leur activité vers la contrebande de ce produit ou vers le trafic d'une autre drogue qui restera interdite. De même, le maintien d'une prohibition du commerce à l'égard des mineurs suscitera le maintien d'un secteur qui se consacrera à satisfaire la demande très importante émanant de cette partie de la population. De fait, les policiers resteront occupés par le cannabis, d'autant qu'on



Les drogues illicites en questions

peut s'attendre, notamment si le nombre d'utilisateurs croît de façon significative, à une augmentation de la délinquance associée à la consommation (violences diverses, usage sur la route ou au travail, consommation dans les lieux publics...) ou à la distribution (vente aux mineurs, contrebande; hygiène, publicité). Comme on le voit, les policiers et gendarmes qui pour la plupart d'entre eux ne sont pas spécialisés dans la lutte contre les stupéfiants ne risquent pas de chômer à l'avenir, même en cas de légalisation totale. De ce fait l'importance des crédits susceptibles d'être redéployés en vue de mettre en place une vraie politique de prévention risque d'être limitée.

Qu'est-ce qu'une « vraie » politique de prévention que seule la légalisation permettrait ?

Malgré cela, le déploiement de ces nouveaux moyens devra nous amener à nous inter-

roger sur ce qu'est une « vraie politique de prévention ». Il est en effet très troublant d'entendre un grand nombre de « spécialistes » affirmer qu'il n'y aurait jamais eu depuis quarante ans en France, voire dans le monde, de « vraie » politique de prévention, et que seule la légalisation permettrait d'atteindre ce nouveau « Graal » ! Est-on vraiment certain que les différentes actions qui seront développées dans le cadre d'une « vraie » politique de prévention auront, même si elles bénéficient de moyens supplémentaires, une efficacité supérieure aux autres types d'approche ? La question mérite d'être posée, si possible avant de prendre la décision de légaliser l'usage et le commerce des drogues... Comme nous le voyons, que d'incertitudes, que de chausse-trappes derrière les idées généreuses de certains. Ne nous y trompons pas, nous ne parlons pas seulement de la drogue, mais également d'une conception de l'organisation de la société. En fait, le procès fait par

certaines dont nous avons ici pointé les failles, ne concerne pas seulement la prohibition. Il vise à contester la capacité des États à réguler la vie de chacun dans l'intérêt de tous et à promouvoir la « main invisible » du marché qui serait toujours plus avisée que celle de nos gouvernants. N'est-il pas à cet égard troublant de constater que la croisade de la légalisation est financée massivement au plan mondial par les multimilliardaires les plus libéraux de la planète et la presse la plus engagée dans le combat pour la dérégulation ? En résumé, la légalisation du marché des drogues est tout à fait possible, mais il est à craindre que les conséquences qu'elle aura soient très éloignées de ce que souhaitent aujourd'hui les acteurs de la santé publique. Au pire, il leur restera toujours la possibilité de réclamer à l'État de prohiber à nouveau l'usage et le commerce des drogues! ✍